



# DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **vendredi 06 novembre 2020** à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Danielle MITTERRAND rue Albert DERBECOURT à AVESNES-LE-COMTE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du lundi 02 novembre 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents :** Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr DARRAS Aurélien, Mr LAPÔTRE Martial, Mme GOMES Manuella, Mr PETIT Yves, Mme COUSIN Jeanne-Marie.

**Etaient absents :** Mme DAMBREVILLE Florence ayant donné procuration à Mr HULOT Alexandre ; Mr DARRAS Aurélien ayant à Mr BERTOUT Sébastien ; Mme LAURENT Anne.

**Secrétaire de séance :** Mme GABEZ Sylvie

**Objet :** Délibération modificative n°3 – opération 349 « Bâtiments communaux »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération en date du 05 juin 2020 relative au vote du budget primitif 2020 ;  
Vu le rapport des services techniques relatif à l'état de certains bâtiments communaux ;

Considérant que l'entretien des bâtiments communaux est en enjeu majeur en matière de sécurité et de confort des usagers, et des agents présents dans les bâtiments ;

Considérant que les services techniques ont constaté une fuite au niveau du dôme d'évacuation des fumées en cas d'incendie, situé dans le bar de la salle Danielle MITTERRAND, ainsi que la défaillance de 3 stores à l'école Jules FERRY ;

Considérant que ces dépenses n'avaient pas été inscrites au budget primitif 2020 ;

Considérant par ailleurs, qu'une erreur d'imputation des dépenses des bâtiments communaux a été commise au moment de l'élaboration du budget primitif ;

Considérant par conséquent qu'il y a lieu de modifier l'opération 349 « Bâtiments communaux » afin de permettre les dépenses d'investissement des bâtiments communaux dès cette année ;

Considérant enfin que le montant total des dépenses envisagées pour ces opérations nouvelles

ou à l'imputation enronée s'élève à 14 853,53 € ;  
Accusé de réception en date du 07/11/2020  
062-216200634-20201106-2020-48-DE  
Date de télétransmission : 07/11/2020  
Date de réception préfecture : 07/11/2020

.../...

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise à la majorité, Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires suivantes :

**Section d'investissement :**

Opération 349 « bâtiments communaux »

Article 2313 « Constructions » : + 8500

Article 2158 « Autres installations, matériel et outillages » : + 2 200 €

Article 21568 « Autres outillages, matériel et défense incendie » : + 2800 €

Article 2315 « Installations, matériel et outillage technique » : + 1 600 €

**Section d'investissement :**

Opération 344 « Acquisitions foncières »

Article 211 « Terrain nu » : - 15 100 €

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Sébastien BERTOUT